

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 20 août 2025**

Communication n° 29/08.2025

Objet: mise en ligne du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'occasion d'une démarche conduite en commun avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), la Direction de l'énergie (DIREN) et la Direction générale de l'environnement (DGE), la Municipalité a participé à l'élaboration d'un document devant assurer la bonne intégration des installations solaires dans le Bourg de St-Prex – répertorié site ISOS d'importance nationale.

Ce guide, instrument d'aide à la décision non contraignant, analyse les toitures du Bourg, leur exposition aux vues et les performances énergétiques potentielles selon leur orientation; différents types d'installations sont ainsi proposés en fonction des critères qui précèdent.

Le but de la démarche est d'assurer que les futures demandes d'installations solaires formulées puissent aboutir tout de suite avec succès, tout en garantissant à la fois les performances énergétiques d'usage et le respect des qualités patrimoniales du Bourg.

Dûment appliqué, ce guide assure aux requérants une procédure facilitée, permettant à l'Autorité municipale de se prononcer directement – et idéalement de manière favorable – sur l'installation requise; si les principes du guide devaient ne pas être observés par le requérant lors de sa demande, la Municipalité l'invitera dès lors à suivre la procédure complète de demande de permis de construire (art. 103 ss. LATC), procédure qui permet à la fois aux tiers intéressés d'exercer leur droit d'être entendus et aux requérants d'obtenir une décision, sur la base d'un préavis cantonal, qu'il pourra alors et s'il y a lieu contester devant les instances usuelles (art. 18a al. 3 LAT).

Le guide est à disposition sur le site Internet www.saint-prex.ch.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/LW – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86